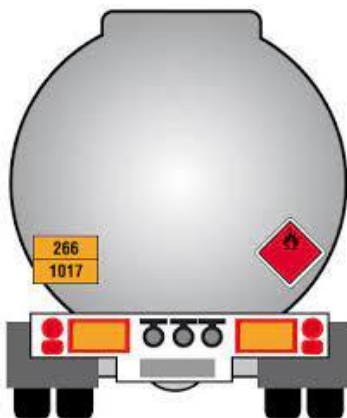


Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

Sommaire :

Les risques naturels :



Inondation
Mouvements de terrain,
Retrait-gonflement des argiles



Les risques technologiques :



Risques industriels
Transport de matières dangereuses



Le mot du Maire :

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

Droit à l'information

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » (*Article L125-2 du code de l'environnement*).

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (**DDRM**) qui, à partir de l'historique des évènements passés et des études effectuées, recense les communes à risque.

Le maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**).

Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

Les risques naturels majeurs encourus,

Les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,

Les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

Une faible fréquence (*on finit par oublier*).

Une forte gravité (*nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes*).

L'existence d'un risque majeur est liée :

À la présence d'un événement (**aléa**), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,

À l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

Les risques naturels

LE RISQUE D'INONDATION



L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau suite à une forte crue. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune peut être concernée par plusieurs types d'inondations :

- × **Les inondations de plaine** dues à un débordement du cours d'eau dans une vallée large et à faible pente, à une remontée de nappe phréatique ou à une stagnation des eaux pluviales. La rivière sort de son lit mineur lentement et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.
- × **Les inondations torrentielles** : en montagne, les effets cumulés de violents orages, de la fonte des neiges et de la pente des terrains peuvent provoquer des crues torrentielles ; elles sont brutales, rapides et sont susceptibles d'entraîner un fort charriage de matériaux (arbres, cailloux, ...) pouvant causer des dégâts importants.
- × **Les ruissellements urbains** : lors de pluie de très forte intensité, les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne parviennent plus à collecter et à faire transiter les eaux recueillies sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parking, toitures...). Les dégâts matériels sont généralement d'une grande ampleur : inondations de caves, sous-sol, rez-de-chaussée, parking...

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

LES NIVEAUX DE DANGER :

VERT niveau 1 : situation normale, pas de vigilance particulière

JAUNE niveau 2 : risque de crues n'entraînant pas de dommage significatif mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et ou exposées

ORANGE niveau 3 : risque de crues importantes. Situation de crue, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens. Phénomène inhabituel

ROUGE niveau 4 : risque de crues exceptionnelles ou majeures. Situation de crue, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique

LE RISQUE À FREYMING-MERLEBACH :

LOCALISATION

Sur la commune de Freyming-Merlebach la Roselle représente un risque d'inondation

EVENEMENT MARQUANT

La commune a connu un deux épisodes d'inondation en 1982 et en 1986. La zone sud d'agglomération en limite de ban est la zone inondable

GESTION DU RISQUE

La commune est concernée par le plan de prévention des risques inondation (PPRI)

✓ **Voir annexe 1, règlement PPRI inondation**

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE DE FREYMING-MERLEBCH :

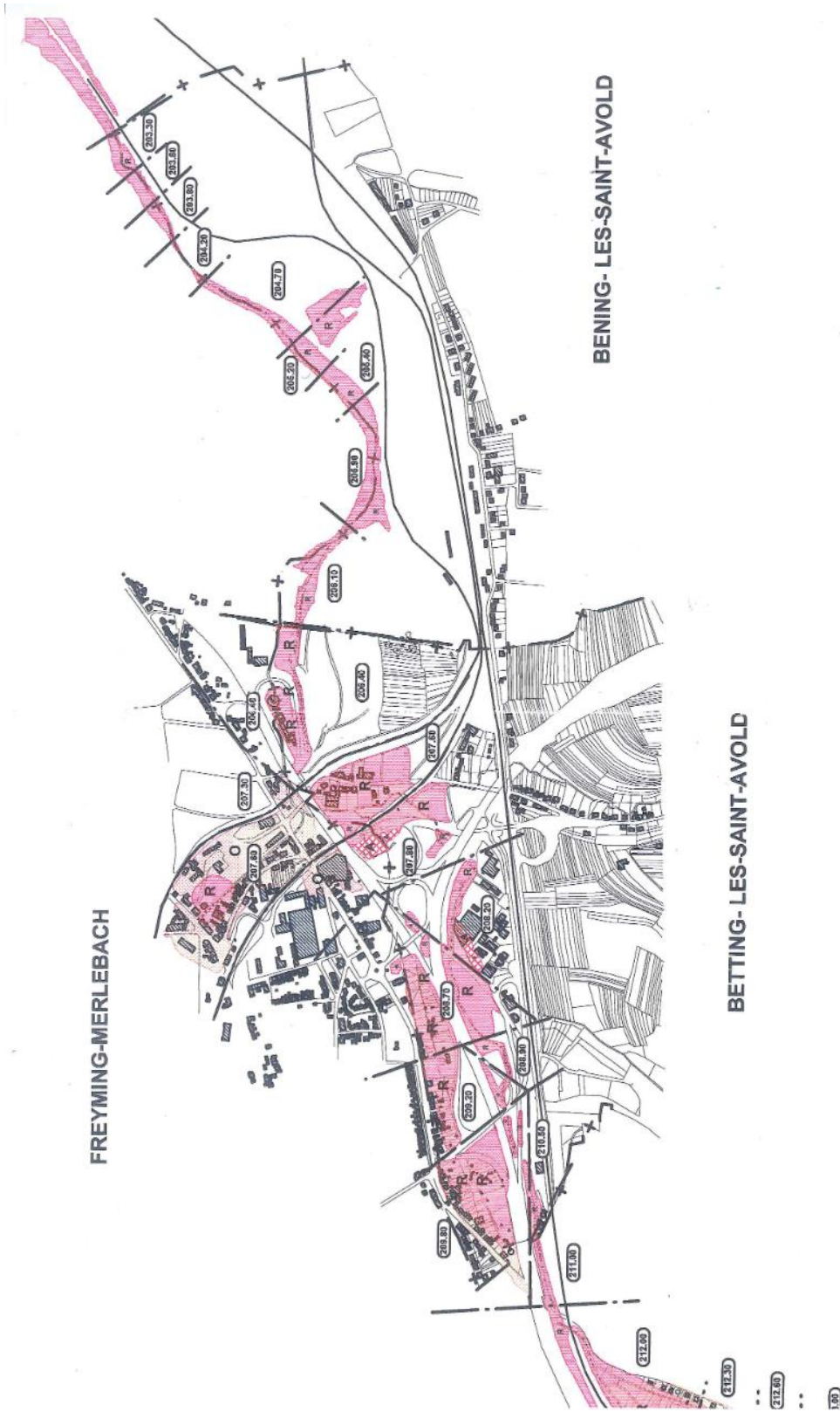
- ✓ Interdiction de construire dans les zones les plus exposées, le plan d'occupation des sols est consultable en mairie ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ✓ Information de la population.
- ✓ Aménagement des cours d'eau et des bassins versants : curage, travaux de surélévation des berges ;

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr



Hôtel de ville
42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex
Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61
www.freyming-merlebach.fr

QUE FAIRE ?

Avant :

À l'intérieur d'un bâtiment :

Couper le gaz et l'électricité.

Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements.

Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits.

Faire une réserve d'eau potable et de nourriture.

Prévoir les moyens d'évacuation.



À l'extérieur :

Sortir de son véhicule qui peut être emporté par la crue ;

S'éloigner de la zone dangereuse et se réfugier sur un point haut.



Pendant :

S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, internet : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

Se conformer aux directives des services de secours.

Se réfugier sur un point haut (étages, collines).

Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation.

Ne pas s'engager sur une route inondée.



Après :

Vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés.

Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées.

Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffez dès que possible.

Déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais.



Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

Où S'INFORMER AFIN DE PREVENIR DES RISQUES ?

- ✓ En mairie : 03 87 29 69 60
- ✓ Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : 03 87 34 87 34
- ✓ Sapeurs-Pompiers : 18 en cas d'urgence

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN ET RETRAITS ET GONFLEMENTS D'ARGILE



Les mouvements de terrain

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

On différencie :

" Les mouvements lents et continus

- Les tassements et les affaissements de sols.
- Le retrait-gonflement des argiles.
- Les glissements de terrain le long d'une pente.

" Les mouvements rapides et discontinus

- Les effondrements de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains).
- Les écroulements et les chutes de blocs.
- Les coulées boueuses et torrentielles.

" L'érosion littoral

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

LES RISQUES A FREYMING-MERLEBACH

Les affaissements miniers et les mouvements de terrain représentent un risque pour la commune de Freyming-Merlebach.

Les secteurs Est et Sud-Est, et notamment les anciens puits Reumaux et Vouters sont les endroits les plus à risque de la commune.

De plus, une faille naturelle coupe également le ban communal dans un axe Nord-Est, Sud-Est

LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH

- ✓ Repérage des zones exposées
- ✓ Interdiction de construire et mesures restrictives reprises dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable en mairie.
- ✓ Mise en place d'une surveillance régulière des mouvements déclarés
- ✓ Mise en place d'une place d'alerte, d'information de la population, évacuation et organisation des secours.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

QUE FAIRE ?

1. Se mettre à l'abri
2. Ecouter la radio
3. Respecter les consignes



En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

! AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.



! PENDANT

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.



! APRÈS

Evaluer les dégâts et les dangers,
Informez les autorités.



En cas d'effondrement du sol :

! AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

! PENDANT**A l'intérieur :**

Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

**A l'extérieur :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

Respecter les consignes des autorités.
Rejoindre le lieu de regroupement indiqué

**OU S'INFORMER AFIN D'EVITER LES RISQUES ?**

- ✓ En mairie : 03 87 29 69 60
- ✓ Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : 03 87 34 87 34
- ✓ Sapeurs-Pompiers : 18 en cas d'urgence

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

Les retraits gonflements des argiles

QU'EST-CE QUE LE RETRAIT ET LE GONFLEMENT D'ARGILE ?

En fonction de la teneur en eau des sols argileux, la consistance de la terre se modifie. Ces phénomènes engendrent des dégâts aux bâtiments, notamment ceux aux fondations superficielles.

Les contextes hydrogéologique, géomorphologiques, la végétation, nature des sols défauts de construction, conditions climatiques, sont autant de facteurs qui peuvent favoriser ce phénomène de retrait-gonflement des argiles.

COMMENT SE MANIFESTE-t-IL ?

Les conséquences sur les bâtiments peuvent se traduire de différentes manières :

- Fissures des structures, dalles, cloisons
- Désencastres des éléments de charpente ou de chaînage
- Distorsion des ouvertures, rupture des tuyauteries, canalisations, étirements des éléments composites.
- Désordres extérieurs : fissures des dalles, terrasses, murs de soutènement.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

LES RISQUES A FREYMING-MERLEBACH

Il existe 4 niveaux de gravité de ce phénomène : nul, faible, moyen et fort. Sur la commune de Freyming-Merlebach les risques sont soit nuls (pour la grande majorité de la ville), soit faible pour le centre-ville coté Freyming, carrefour rue de Metz et une petite section du quartier Sainte-Fontaine.

Ces deux niveaux sont décrits comme suit :

Faible : Zones sur lesquelles les sinistres sont possible uniquement en cas de forte sècheresse. Cependant les désordres occasionnés ne touchent qu'une faible proportion des bâtiments. En effet, uniquement les bâtiments victimes de défauts de construction, ou dont les sous-sols comporte une hétérogénéité seront concernés.

Nul : Zones sur lesquelles il n'y a pas d'argile en surface. Néanmoins, le risque zéro n'existant pas, il ne faut exclure la présence possible, sur des secteurs très localisés, de dépôts argileux non répertoriés sur la cartographie, et pouvant provoquer des désordres ponctuels.

LES RISQUES POUR LA POPULATION

Il n'y a pas de risques particuliers pour la population compte tenu de la cartographie établie par la DDE. Les conséquences sont négligeables voire nulles.

PREVENIR LE RISQUE

Par le biais du présent document, la population peut prendre connaissance des risques en mairie.

Aussi une cartographie est disponible sur www.georisques.gouv.fr. Ainsi les acteurs du bâtiment et les particuliers peuvent se renseigner sur le risque de retrait-gonflement d'argiles.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

FREYMING-MERLEBACH

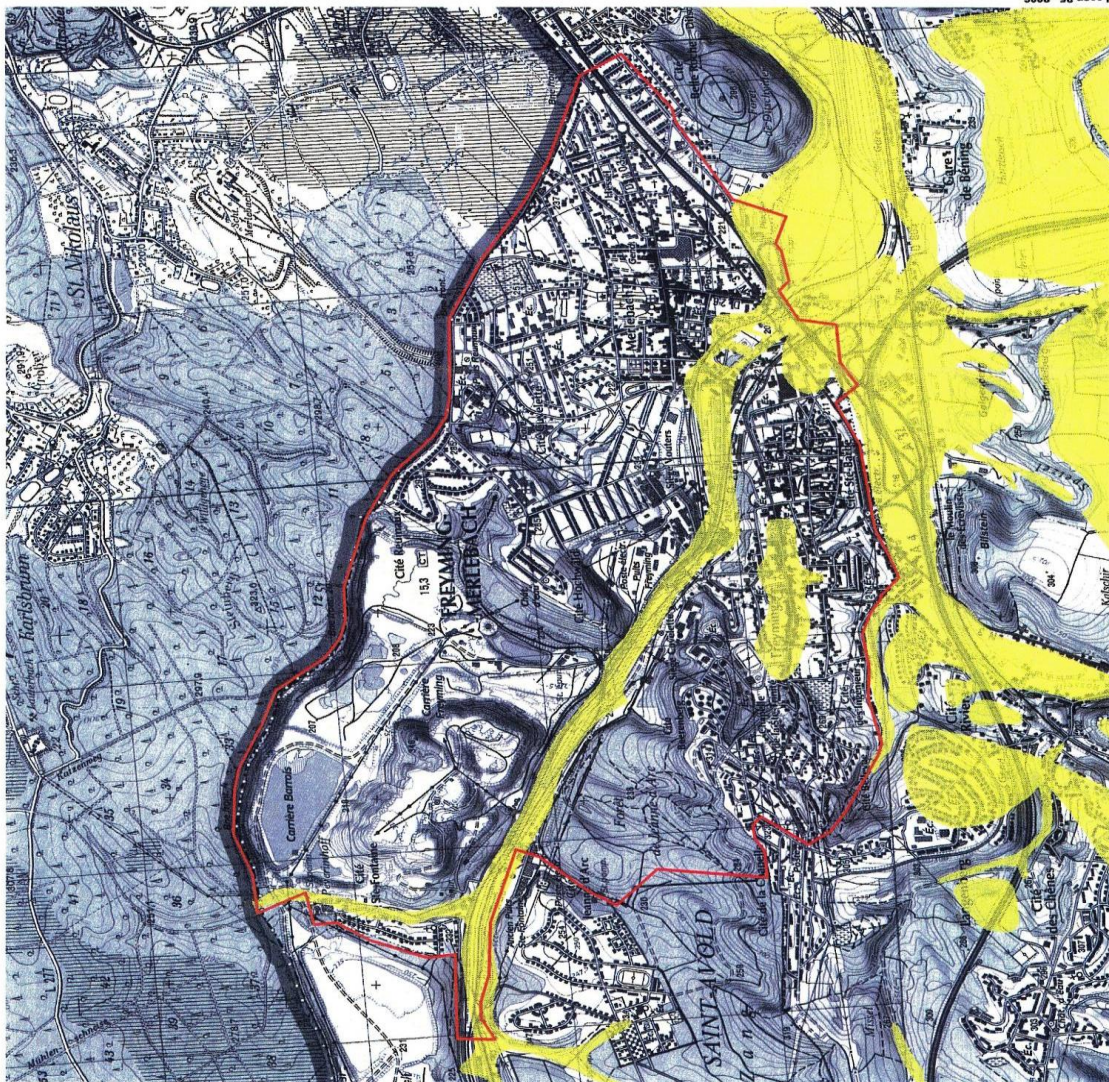
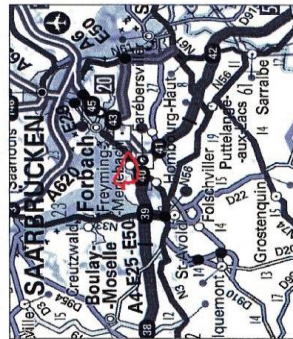
**Cartographie de l'aléa
retrait-gonflement des argiles
dans le département
de Moselle**

LÉGENDE
Source : BRGM

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Zone à priori non argileuse,
non sujette au phénomène
de retrait-gonflement
sauf en cas de lentille
ou de placage argileux local
non repéré sur les cartes
géologiques actuelles

Echelle 1/20000

AVRIL 2009



26 JAN 25 - 2006



DDE 57/SAT/JUR

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

Les risques technologiques



Le risque industriel

QU'EST-CE QUE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Il s'agit d'un évènement accidentel se produisant sur un site industriel qui entraîne des conséquences directes graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Il existe une réglementation stricte et des contrôles réguliers afin d'en limiter la survenue et les conséquences sur les établissements les plus dangereux.

COMMENT SE MANIFESTE LE RISQUE INDUSTRIEL ?

Les 3 principales manifestations du risque industriel sont :

- ✓ **L'incendie :**
 - Par l'inflammation d'un produit au contact d'un autre ;
 - Par l'inflammation au contact d'une flamme ou d'un point chaud ;
 - Risque de brûlures et d'asphyxie.

- ✓ **L'explosion :**
 - Par mélange entre certains produits ;
 - Par libération brutale de gaz avec risque de traumatismes directs ;
 - Par onde de choc.

- ✓ **La dispersion :**
 - Dans l'air, l'eau ou le sol de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion, ou contact.

Ces trois manifestations peuvent être associées.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

LES RISQUES A FREYMING-MERLEBACH

La commune de Freyming-Merlebach est comprise dans sa partie ouest dans le rayon de 5 km du périmètre de sécurité autour de la plateforme chimique de Carling / Saint-Avold

Un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré en 1991 (révisé en dernier lieu courant 2006), et une information à la population a été effectuée par l'envoi de plaquettes par l'exploitant. Une copie de ces plaquettes peut être obtenue sur simple demande en Mairie, Service Environnement.

QU'ELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE DE FREYMING-MRLEBACH ?

Une réglementation rigoureuse impose aux établissements industriels et dangereux :

- ✓ Une étude d'impact afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation ;
- ✓ Une étude de danger où l'industriel identifie de façon précise les accidents les plus dangereux, pouvant survenir dans son établissement et leurs conséquences ; cette étude conduit l'industriel à prendre les mesures de prévention nécessaires et à identifier les risques résiduels.

Trois autres mesures préventives sont imposées autour des établissements les plus dangereux (dits établissements Seveso)

- ✓ La maîtrise de l'aménagement autour du site avec détermination d'un périmètre de danger,
- ✓ L'élaboration de plans de secours,
- ✓ L'information de la population

Un contrôle régulier effectué par l'administration (inspecteur des installations classées)

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

Des plans de secours élaborés, rédigés et mis en œuvre par l'industriel (POI : Plan d'Opération Interne) ou par le préfet (PPI : Plan Particulier d'Intervention) lorsque l'accident peut avoir des répercussions en dehors du site.

QUE FAIRE ?

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes :

Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute,

Si vous l'entendez : confinez-vous et écoutez la radio.



DES LE SIGNAL D'ALERTE :

Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)

S'y confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation

S'éloigner des portes et fenêtres

Ecouter la radio

Ne pas fumer

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)

Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes des secours

Se laver en cas d'irritation et si possible se changer

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

DES LA FIN D'ALERTE

Aérer le local de confinement



Où SE RENSEIGNER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?

Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60 ou 03 87 29 69 72

Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34

DREAL : Tél 03 87 56 42 00

Plate-Forme de Carling – Saint Avoird : Tél 03 87 91 74 22

Réseau ESPOL : Tél 03 87 91 70 69

Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence.

Sapeurs-Pompiers locaux : 03 87 29 18 18

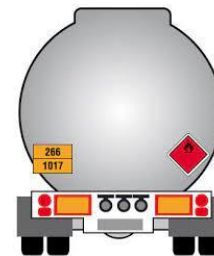
Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

Transport de matières dangereuses



QU'EST-CE QUE LE TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE ?

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA POPULATION ?

Les produits dangereux sont nombreux : ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- ✓ L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, etc. avec des risques de traumatismes directs ou par l'onde de choc.
- ✓ L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, etc. avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- ✓ La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec risques d'intoxication par inhalation, par ingestion, ou par contact.

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

QUELS SONT LES RISQUES POUR LA COMMUNE DE FREYMING-MERLEBACH ?

Les accidents de TMD peuvent se produire pratiquement n'importe où dans la Commune ; il semblerait toutefois opportun de limiter dans un premier temps l'information préventive sur les TMD aux axes supportant les plus grands flux de transport de matières dangereuses.

Une ligne SNCF traverse la commune dans son axe Est-Ouest. Le CD 26, la RN3 et l'A32 sont également présentes sur la commune. Ces différents axes voient le passage de nombreux wagons et poids-lourds transportant des matières dangereuses.

Risque spécifique Canalisation :

La commune est également confrontée au transport par canalisations dans lesquelles circule de l'Air Liquide. De même, la commune est concernée par une canalisation de transport de grisou exploitée par le BRGM.

Tous travaux de terrassement, qu'ils soient du domaine public ou privé, doivent faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur, au moins 10 jours avant l'ouverture du chantier. Il y a lieu de se renseigner en mairie pour connaître l'emplacement exact de ceux-ci.

QUELLES SONT LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNES DE FREYMING-MERLEBACH ?

- ✓ Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - les règles strictes de circulation dans la commune (vitesse, stationnement, itinéraires de déviation)

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : 03 87 29 69 60 Fax : 03 87 29 69 61

www.freyming-merlebach.fr

- l'interdiction de circulation sur certains axes, concernant les transports de plus de 15 tonnes
- ✓ La surveillance et l'alerte de la population (sirène, haut-parleur, radio),
- ✓ Les plans de secours TMD et ORSEC **voir annexe 2 PPI Carling**
- ✓ Une réglementation appropriée de la circulation

QUE FAIRE ?

AVANT

Connaître les risques, le signal d'alerte, et les consignes de confinement

Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute.



PENDANT

Si vous êtes témoin de l'accident : Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre ;

S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie ; s'éloigner

Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent ; se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.



Si vous entendez la sirène

Se confiner

Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation

S'éloigner des portes et fenêtres ;

Ne pas fumer ;

Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)

Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



APRES

Si vous êtes confiné, à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes) : aérez le local où vous étiez.



Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr

Où SE RENSEIGNER AVANT LA SURVENUE DU RISQUE ?

Services de la Mairie : Tél 03 87 29 69 60 ou 03 87 29 69 72

Préfecture de la Moselle, Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile : Tél 03 87 34 87 34

DREAL : Tél 03 87 56 42 00

Plate-Forme de Carling – Saint Avold : Tél 03 87 91 74 22

Réseau ESPOL : Tél 03 87 91 70 69

Sapeurs-Pompiers : Tél 18 en cas d'urgence.

Sapeurs-Pompiers locaux : 03 87 29 18 18

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : PPRI INONDATION

ANNEXE 2 : PPI CARLING

Hôtel de ville

42, Rue Nicolas-Colson / B.P.40062 / 57803 FREYMING-MERLEBACH Cedex

Tél. : **03 87 29 69 60** Fax : **03 87 29 69 61**

www.freyming-merlebach.fr